



Modification de fonction sans avenant

Par **Gaelle**, le **19/01/2011** à **11:20**

Bonjour, rnIl y a deux ans, j'ai été embauché en tant qu'assistante. rnIl y a 6 mois je suis passé responsable planning. J'ai signé ma nouvelle fiche de fonction, ainsi que mon chef et le DRH de ma société. rnCependant il est toujours inscrit sur ma fiche de paye assistante et je n'ai pas eu d'avenant à mon contrat. rnComment puis je faire pour que mon nouveau statut soit reconnu et que j'obtienne une augmentation. rnCela fait 6 mois que ma société me fait tourner en rond. rnNous sommes 3 responsables planning dans mon entreprise. 2 ingénieurs qui sont cadres et moi qui ai un BAC+3 et qui suis ETAM. rnDu coup il veulent me faire devenir Agent de planification (fonction qui n'existe pas et pour laquelle je dois créer la fiche de poste). Je ne suis pas d'accord avec cela car ca ne correspond pas à ce que j'avais négocié et parce que la fiche de fonction de responsable planning a été crée par mes soins puisqu'elle correspond parfaitement à mon travail. rnMerci d'avance pour votre aide. rnGaelle

Par **P.M.**, le **19/01/2011** à **17:13**

Bonjour, rnVos fonctions exercées devraient quand même correspondre par assimilation à la définition prévues aux classifications de la Convention Collective applicable et ainsi vous permettre de vous référer aux salaire minimum prévu...

Par **Gaelle**, le **20/01/2011** à **12:18**

Merci d'avoir répondu, cependant, j'avoue que je ne comprend pas très bien vos propos. rnPourriez vous être plus explicite? rnJe vous en remercie par avance.

Par **P.M.**, le **20/01/2011** à **12:39**

Bonjour,
La Convention Collective devrait comprendre une grille de classifications avec les définitions des postes et compétences et même si vos fonctions n'y figurent pas exactement, vous deviez pouvoir y retrouver l'équivalence et vous y référer pour déterminer le salaire minimum...